

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 12 MAI 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Convocation du 03.05.2022
Affichage du 03.05.2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 03.05.2022, affichée le 03 mai 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M DESCHAMPS Michel, Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame Evelyne REVET est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.05.107

**DELIBERATION DE TARIFS, PROPOSITION DE LA GRATUITE DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES
POUR L'ANNEE 2022**

Dans le cadre de sa programmation annuelle centrée sur des thématiques locales, les Muséales de Tourouvre de souhaite faire la promotion des acteurs artistiques du territoire de la CDC des Hauts du Perche ainsi que de l'exposition du patrimoine industriel et de la mémoire locale,

Considérant que :

- Les Muséales effectuent le contrôle à l'entrée et aucun visiteur n'est amené à rentrer dans les espaces d'expositions, permanents ou temporaires, sans être munis de tickets.
- Les visiteurs des expositions temporaires sont guidés vers les espaces munis de leur ticket. Les espaces permanents sont signifiés et des guides-files rappellent la nécessité d'être muni d'un billet payant pour le Musée de l'émigration française au Canada.
- Les agents contrôlent régulièrement ces espaces. Même lorsque l'exposition temporaire est payante, ces contrôles sont réalisés, la durée de visite étant sensiblement moins longue que pour le musée, les agents des muséales sont en mesure de savoir combien de personnes sont dans nos espaces respectifs et si des visiteurs ont été amenés à resquiller.
- Lors de l'accueil et l'encaissement des billets d'entrée, le cas échéant, il est bien spécifié aux visiteurs les espaces auxquels ceux-ci ont droit.

Enfin,

- La gratuité a pour but de renouveler le passage des visiteurs au musée, provoquer des achats boutiques fréquents, notamment pour Couleurs culturelles du Perche qui est renouvelée tous les mois.

Il est proposé, exceptionnellement et à titre de test, un nouveau tarif pour les expositions temporaires programmées en 2022, à savoir la gratuité de l'entrée à cette seule fin, afin d'attirer les populations locales et faire bénéficier d'un tarif attractif.

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'accepter exceptionnellement et à titre de test un nouveau tarif pour les expositions temporaires programmées en 2022, à savoir la gratuité de l'entrée à cette seule fin.**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

